

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D297-10

Séance du 15 décembre 2011 - Convocation du 7 décembre 2011

Compte rendu affiché le 23 décembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme MARMONIER par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle ROGER par M. RACHAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Tarifs 2012 : Droits de places

Comme tous les ans, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant des droits de places applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et la foire du 1^{er} mai.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission "Finances",
- VU l'avis de la commission "Foires et Marchés",
- **ADOpte la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise et les fixe en conséquence aux montants suivants :**

MARCHE FORAIN du VENDREDI

✧ Abonnés, le ml par trimestre	7,30 €
✧ Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture	1,55 €
✧ Raccordement électrique : abonnés (par trimestre)	19,80 €
non abonnés (par marché)	2,60 €

FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- ✧ Les cirques paieront 0,55 € par m²/jour de fête.
- ✧ Le minimum de perception des manèges et forains sera :
 - 25,10 € par jour de fête pour les petits métiers,
 - 38,50 € par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 60,60 € par jour de fête pour les gros métiers.
- ✧ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,20 € par ml et par jour de fête et week-end
 - 0,70 € les autres jours d'ouverture
- ✧ Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de 1,20 € par jour de stationnement.
- ✧ Consommation eau (1 m³), la journée 2,70 €
- ✧ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,40 € par ml et par jour de fête.

AMBULANTS SEMAINE

- ✧ Forfait journalier : 7,00 €
- ✧ Raccordement électrique/trimestre : 21,00 €

CAMION - MAGASIN

- ✧ Vente au déballage - Forfait journalier : 40,00 €

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

FOIRE du 1er MAI

- ✧ Les abonnés régleront par ml 6,20 €
- ✧ Les non abonnés régleront par ml 15,00 €
- ✧ Débride par ml 50,00 €
- ✧ Raccordement électrique, la journée 6,91 €
- ✧ Consommation eau (1 m³), la journée 7,10 €
- ✧ Manèges et forains : la perception sera de :
 - 35,00 € par jour de fête pour les petits métiers
 - 51,00 € par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 82,00 € par jour de fête pour les gros métiers.
- ✧ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,50 € par ml et par jour de fête,
 - 0,70 € les autres jours.
- ✧ Les camions, caravanes et voitures paieront 1,50 € par véhicule et par jour,
- ✧ Les jeux à pièces ou jetons paieront 2,00 € par ml et par jour de fête.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 15 décembre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 21/12/2011
- Publication ou affichage le 21/12/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 21 décembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.